

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secrétariat général

Paris, le 29 mai 2019

Note

à

Mesdames et Messieurs les Représentants
du personnel, membres du CHSCT-M

Nos réf.: D19001038

Lors de la réunion plénière du CHSCT-M du 20 mars dernier, vous avez voté à l'unanimité des membres du CHSCT-M présents la motion reprise ci-après. Par la présente note, je vous informe des suites que l'administration compte y donner :

Motion votée à l'unanimité des membres du CHSCT-M présents :

« Les membres du CHSCT-M demandent la saisine de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) afin de procéder à une évaluation des expositions des agents du ministère à la pollution de l'air et à ses conséquences sur leur santé. »

Je vous fais part de mon accord pour ouvrir des travaux sur l'évaluation du risque lié à l'exposition des agents en situation de travail à la pollution de l'air. Il s'agit d'une problématique qui peut être transverse à différents métiers dans nos ministères et qui nécessite effectivement la saisine d'organismes experts pour en objectiver l'approche.

L'objectif est de faire encore progresser la prévention de la manière la plus pragmatique et la plus efficace.

Si les mesures en matière de prévention quant à la qualité de l'air intérieur inhalé dans les locaux de travail sont bien connues, s'agissant de la qualité de l'air extérieur, les études sont plus rares et posent de réels problèmes de complexité. La grande variété des polluants extérieurs émis par diverses sources et l'intensité variable de leurs émissions ne permettent pas d'appréhender précisément leurs impacts sur la santé.

La saisine de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), voire de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), nécessite donc de bien poser la méthodologie de l'étude à conduire.

Préalablement à la constitution, au début du second semestre 2019, d'un groupe de travail dédié à cette saisine et issu du CHSCT-M, je demande à mes services de se rapprocher de l'ANSES pour échanger avec cet organisme sur la méthodologie préconisée et pouvoir vous proposer la méthode de travail qui paraîtrait la plus pertinente.

La Secrétaire générale

signé

Régine ENGSTRÖM